

# Feuille officielle du district de La Neuveville

No 15 - Vendredi 19 avril 2013



## Commune de La Neuveville

www.neuveville.ch

veuillez vous référer au site pour adresse e-mail

### A LA RENCONTRE DES OISEAUX DANS LA RÉSERVE FORESTIÈRE PILOUVI CÔTE DE CHAVANNES

Le chemin pédestre menant de Festi, situé entre Gléresse et Prêles, à La Neuveville traverse la réserve forestière d'est en ouest. La lisière contre les vignes et les chênaies présentent des habitats pour toute une série d'oiseaux rares, spécifiques à ces milieux. Peut-être auront-nous la chance de voir le Pic mar, hôte de nos forêts et bénéficiaire principal des mesures engagées par la Bourgeoisie de La Neuveville.

Nous vous donnons rendez-vous à Festi le samedi 27 mai 2013 à 09h10, départ du train à La Neuveville à 08h52, départ du funiculaire

pour Prêles à 09h04 et nous réjouissons de votre présence. La distance à parcourir est d'env. 4.5 km, le retour à La Neuveville est prévu avant midi. L'excursion ornithologique est animée par M. Rolf Heimann ainsi que par un représentant de la Bourgeoisie. Elle aura lieu par beau temps uniquement, sans inscription. En cas de doute (météo mitigé), veuillez appeler le 079 800 86 03, le vendredi 26 mai 2013 uniquement.

Au nom de Bourgeoisie  
Philippe Heimann

### PISCINE CHAUFFÉE DU LANDERON OUVERTURE

Samedi 4 mai 2013

Prix indigène pour les habitants  
de La Neuveville

DU 4 AU 6 MAI

10% DE RABAIS SUR LES ABONNEMENTS  
DE SAISON

Toujours avec l'aqua-gym gratuit pour tous  
Une idée de cadeau pour la fête des mères !

**\*\* Modification du permis  
de construire PC no 7/303-06, ac-  
cordé le 31 octobre 2007 \*\***

Requérant : Borotec SA, ch. Prés-Guëtins 22, 2520 La Neuveville

Auteur du projet : st.arch AG, Architekten & Planer, Industriestrasse 20a, 2555 Brügg

Emplacement : Parcelle no 1765, au lieu-dit ch. des Prés-Guëtins 22, commune de La Neuveville

Projet : Construction d'une halle de fabrication & bureaux + deux appartements – transformation partielle de l'usine existante – démolition de l'annexe Nord

Dimensions : Selon plans déposés

Construction : Selon plans déposés

Zone : PQ « Les Plantes »

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 12 mai 2013 inclusivement auprès de l'administration communale de La Neuveville. Les oppositions ou réserves de droit, **uniquement contre les modifications**, faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 12 avril 2013

Le préfet : J.-Ph. Marti



### LA NEUVEVILLE BOUGE DANS LE CADRE DU « DUEL INTERCOMMUNAL COOP LA SUISSE BOUGE » DU 29 AVRIL AU 4 MAI 2013

#### La Neuveville Bouge, c'est parti !

La Neuveville participera pour la deuxième fois au « Duel Intercommunal Coop de La Suisse bouge ». L'école primaire et le Collège du district mettent le mouvement sur le devant de la scène. Durant toute la semaine de la « Suisse Bouge », les journées des écoliers neuvevillois seront pimentées d'activités physiques: danses, gymkana et préparations pour la flashmob sont au programme.

Le samedi 4 mai 2013, la manifestation qui clôturera cette semaine sportive, débutera à 9h00 pour le public pour se terminer vers 18h00 environ, avant la cérémonie des « Mérites sportifs et culturels 2013 » sur la place de la Liberté.

Au programme : de la Zumba, du karaté, de la capoeira, du kendo, du spinning, une flashmob et bien d'autres activités à essayer dans une ambiance ludique. Le tout à découvrir sur un carnet de participation 2013 qui sera distribué avec la Feuille officielle et mis à disposition également dans les écoles et au rez-de-chaussée de la mairie. Sur ce carnet, vous avez la possibilité d'y inscrire les minutes d'activité physique pour la Commune de La Neuve-

ville. N'oubliez pas de vous vêtir par rapport à l'activité choisie !

A travers sa participation à La Suisse bouge, La Neuveville veut avant tout démontrer qu'elle s'engage pour offrir de bonnes activités de loisirs et de sport à ses concitoyens. Cette manifestation donnera également une occasion aux responsables des clubs de proposer leur sport.

Une action pour la fondation Théodora sera également mise sur pied durant la journée du samedi 4 mai 2012.

N'oubliez pas que, si vous nous retournez votre carnet, il sera tiré au sort lors de la remise du mérite sportif neuvevillois en présence de M. Werner Günthör, triple champion du monde, qui vous décernera votre lot, si vous avez la chance de gagner.

Soyez nombreux à participer à cette semaine dédiée au mouvement, en tant qu'acteur ou spectateur, pour encourager les plus téméraires !

Odile Pelletier- Coordinatrice de sport  
Mobile 079 637 73 78  
sport@neuveville.ch

### NOUVELLE BROCHURE LA NEUVEVILLE À PIED !

Suite au grand succès remporté par les animations du 700e anniversaire de La Neuveville en 2012, le stock de la brochure « La Neuveville à pied » a été rapidement épuisé.

Jura bernois Tourisme a le plaisir de vous annoncer que ce dépliant, riche en informations historiques et architecturales, a été revu et corrigé et vient de sortir de presse. Il est un support intéressant pour le visiteur et l'invite à partir à la découverte de la petite cité médiévale au bord du lac de Biene.

Cette brochure propose en effet, à l'aide d'un plan intégré, un parcours facile avec quelques explications relatives aux différents bâtiments, en trois langues (français, allemand et anglais). Elle donne ainsi la possibilité de connaître un peu mieux les nombreuses subtilités de cette petite bourgade du Moyen-Âge.

Elle est à disposition gratuitement chez Jura bernois Tourisme à La Neuveville, tél. 032 751 49 49 ou à Moutier, tél. 032 494 53 43 ou sur le site Internet [www.jurabernois.ch](http://www.jurabernois.ch).

JURA BERNOIS TOURISME  
Bureau d'accueil de La Neuveville & Région



# Commune de La Neuveville

## Avis de construction

**Requérants :** M. et Mme Olivier Wirz et Eve Hügi Wirz, Dahlienweg 10, 2503 Bienne.

**Auteur du projet :** Bertolotti Architektur AG, par M. Reto Bertolotti, Hauptstrasse 1, 2555 Brügg.

**Projet :** Construction d'une villa familiale, au chemin des Celliers 33, sur la parcelle no 1869, ban de La Neuveville.

**Zone :** H2.

**Dérogations :** A l'article 80 de la loi sur les routes (LR) pour le non-respect de la distance à la route par rapport au chemin de Blanchet.

A l'article 44 du règlement de construction communal (RCC) pour le non-respect de la distance entre bâtiments.

**Genre de construction :** Fondations : radier béton. Construction portante : Parois : briques; Plafonds : béton. Façades : crépi gris foncé. Toit : plat, inclinaison 1.5° en gravier de couleur grise.

**Dimensions :** Selon plans déposés.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement aux Services techniques de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 12 avril 2013 au 13 mai 2013. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées aux Services techniques de La Neuveville, chemin de la Plage 2, CP 63, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 12 avril 2013  
Services techniques de La Neuveville



# Commune de Lamboing

E-mail: commune\_lamboing@bluewin.ch - Site internet: www.lamboing.ch



## FUSION DES COMMUNES DE DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES

### Soirées publiques d'information à la population les

- Vendredi 3 mai, 18.00 h, Restaurant de l'Ours à Prêles,
- Vendredi 17 mai, 18.00 h, Restaurant du Cheval Blanc à Lamboing
- Vendredi 24 mai, 18.00 h, Bâttoir à Diesse

Venez nombreux, bâtissons ensemble notre nouvelle commune !

Votation le 9 juin 2013

### INFORMATION À LA POPULATION

Afin de pouvoir répondre à toutes questions, ou prendre note de vos suggestions, la Mairesse, Mme Monique Courbat, se tient à disposition des citoyennes et citoyens, à l'administration communale, **Les mercredis de 16h00 à 17h00**

Les personnes qui ne peuvent se libérer à ces heures, peuvent s'adresser à Mme Courbat, no de mobile 076 296 67 63, afin de fixer un rendez-vous.

N'hésitez pas à vous faire entendre

Le Conseil communal

### BERGERIE DU HAUT

La remise en état et l'ouverture de la bergerie se fera le samedi 27 avril si la neige le permet...et si le printemps est de la partie !

Une date de remplacement et/ou de complément est prévue le 4 mai dès 09h00 au cas où il y aurait beaucoup de travaux.

Pour des renseignements éventuels, vous pouvez vous adresser au bureau communal (079 290 27 58).

Le comité

### RENCONTRE DES AÎNÉS

Le groupe d'animation des aînés a le plaisir de vous inviter à la prochaine rencontre qui a été fixée le mercredi

**24 avril 2013 à 15h00 au complexe du Cheval Blanc.**

Administration communale

### APPROBATION DU PROCES-VERBAL

Dans sa séance du 16 avril 2013, le Conseil communal a accepté sans remarque le procès-verbal de l'assemblée communale du 28 février 2013.

Cette approbation est rendue publique en vertu de l'art. 45 de l'ordonnance du 16.12.1998 sur les communes ; Oco

Le Conseil communal



# Canton de Berne

## RÉFÉRENDUM FACULTATIF EN MATIÈRE LÉGISLATIVE

Le vote populaire (référendum) peut être demandé au sujet des présentes lois adoptées par le Grand Conseil pendant la session de mars 2013 (article 62, alinéa 1, lettre a de la Constitution cantonale).

Les citoyens et citoyennes peuvent proposer un projet populaire (article 63, alinéa 3 de la Constitution cantonale, articles 59a ss de la loi du 5 mai 1980 sur les droits politiques).

Les articles 53 à 59 de la loi du 5 mai 1980 sur les droits politiques sont applicables à la collecte et au dépôt des signatures (au moins 10 000 personnes ayant le droit de vote en matière cantonale).

- Début du délai référendaire: 17 avril 2013
- Expiration du délai référendaire (dépôt signatures auprès de la commune pour attestation) 18 juillet 2013
- Dépôt des signatures attestées à la Chancellerie d'Etat 18 août 2013

- Loi cantonale sur les forêts (LCFo) (Modification)
- Loi portant introduction de la loi fédérale sur l'asile et de la loi fédérale sur les étrangers (LiLFAE) (Modification)
- Loi sur l'intégration de la population étrangère (Loi sur l'intégration, LInt)
- Loi sur les impôts (LI) (Modification)

Le texte de ces lois et arrêtés du Grand Conseil est publié sur Internet, à l'adresse : [www.be.ch/referendums](http://www.be.ch/referendums). Vous pouvez également vous le procurer à la Chancellerie d'Etat ou auprès de l'administration communale.



**Commune****mixte de Diesse**www.diesse.ch  
commune@diesse.ch**Avis de construction****Requérante** : Zanini-Giauque Sandrine, Chemin de la Groisière 7, 2517 Diesse**Lieu** : Chemin de la Groisière 7, 2517 Diesse**Auteur du projet** : Zanini Services Sàrl – 2523 Lignièrès**Propriétaire foncier**: Zanini-Giauque Sandrine, Chemin de la Groisière 7, 2517 Diesse**Modification de projet** : Local enterré pour rangement et stockage de divers matériel, parc véhicules et machines de jardin**Zone** : H2**Dérogation requise** : -**Dimensions** : selon plans déposés

Dépôt public de la modification de demande du 14.03.2012, avec plans, jusqu'au 13 mai 2013 inclusivement, au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et dûment motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Diesse, le 12 avril 2013  
Secrétariat communal**RENCONTRE DES AINES**Les prochaines rencontres auront lieu les samedis **27 avril et 1<sup>er</sup> juin 2013**.

Veuillez d'ores et déjà réserver ces dates.

Administration communale

Etant donné le succès de l'atelier tricôt, une équipe de fan s'est formée pour vous proposer une **deuxième rencontre de tricoteuses**,**le mardi 23 avril à 19h30**  
**à la maison de paroisse de Diesse**

Participation : 10.-

Vous êtes la bienvenue pour partager un moment de détente, de rencontre et de découverte.

Selon l'engouement de chacune, d'autres rencontres pourront alors être planifiées.

**Inscriptions et renseignements :**  
**032 315 12 60 - gad.diesse@gmail.com****BIENVENUE A TOUTES**  
**ET A VOS AIGUILLES ET PELOTES, MESDAMES !****PLANTATION ET TAILLE DES ARBRES, HAIES ET BUISSONS, ET SEMIS DES CULTURES LE LONG DES ROUTES CANTONALES, COMMUNALES, OU PRIVÉES AFFECTÉES À L'USAGE COMMUN****• Clôtures**

Les riverains des routes énumérées en titre sont priés de tenir compte des indications ci-dessous relatives aux prescriptions légales actuelles en rapport avec la plantation de végétation et la clôture des biens-fonds :

1. Les arbres, buissons ou plantations se trouvant trop près d'une route ou qui surplombent la chaussée représentent un danger pour les conducteurs, mais aussi pour les adultes ou les enfants qui débouchent soudainement sur la chaussée depuis un endroit caché. Dans le but de remédier à ces dangers, la loi du 4 juin 2008 sur les routes (art. 73, al. 2, art. 80, al. 3 et 83 LR) et l'ordonnance correspondante (art. 56 et 57 OR, ) prescrivent entre autre ce qui suit :

- Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée (largeur libre). Les branches surplombant la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4,50 m (hauteur sur chaussée). Cette hauteur est réduite à 2,50 m au-dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes cyclables. En outre au bord des pistes cyclables une bande de 50 cm doit être maintenue libre.

- La végétation ne doit pas diminuer l'efficacité de l'éclairage public.

- Dans les **endroits où la visibilité est restreinte**, les clôtures ne doivent pas dépasser la chaussée de plus de 60 cm. Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter les prescriptions en matière de clôture, selon lesquelles leur hauteur ne peut pas dépasser 1,20 m, ni leur distance au bord de la chaussée, être inférieure à 50 cm. Si la végétation présente une hauteur plus grande, il est nécessaire de la tailler jusqu'à la hauteur réglementaire. Cette disposition s'applique aussi à la végétation préexistante.

- Restent réservées des prescriptions communales qui seraient plus sévères.

**2. La présente directive oblige les riverains de routes, d'ici au****31 mai 2013****à tailler leurs arbres ou autre végétation de manière à respecter les profils d'espace libre réglementaires. Si nécessaire, ils entreprendront cette taille plusieurs fois par année.**Dans les **endroits où la visibilité est restreinte**, les arbres, haies, buissons, cultures horticoles ou agricoles (p. ex. maïs) doivent être plantés ou semés à une **distance suffisante de la chaussée** pour ne pas devoir être taillés ou fauchés prématurément.

Le long des routes communales ou privées affectées à l'usage commun, ce sont les propriétaires riverains qui sont responsables d'éliminer à temps les arbres ou les grosses branches n'offrant pas suffisamment de résistance au vent ou aux intempéries et risquant de tomber sur la chaussée. Ils doivent aussi débarrasser la chaussée de tous rameaux tombés et des feuilles d'automne.

Le long des routes cantonales, seul l'entretien des forêts à titre préventif incombe à l'Office des ponts et chaussées, les propriétaires fonciers étant responsables des autres travaux précités.

3. Les clôtures pouvant présenter un danger, telles que les **clôtures en fil de fer barbelé** dépourvues d'un dispositif de sécurité suffisant, doivent être aménagées à une distance d'au moins 2 m du bord de la chaussée ou à 50 cm du bord extérieur du trottoir.

4. L'inspecteur des routes de l'Office des ponts et chaussées du canton de Berne ou l'organe communal compétent sont à disposition pour tout renseignement complémentaire.

Au cas où les présentes dispositions ne seraient pas respectées, les organes compétents de la police de construction des routes de la commune ou du canton peuvent engager la procédure de rétablissement de l'état conforme à la loi.

Commune mixte de Lamboing

**Appel d'urgence****Tél. 147 Aide téléphonique**  
**pour les enfants****PLANNING FAMILIAL, CONSULTATION EN MATIÈRE DE GROSSESSE**  
**AU CENTRE HOSPITALIER DE BIENNE**

Les conseils sont gratuits, en toute confidentialité, également pour les mineurs. Une équipe médico-sociale vous accueille du lundi au vendredi, sur rendez-vous. • grossesse désirée ou imprévue. • contraception (remise de la "pilule du lendemain" • sexualité • conseil collectif des élèves concernant la contraception.

Tél. 032 324 24 15 Centre hospitalier de Bienne / 2501 Bienne. [www.szb-chb.ch](http://www.szb-chb.ch)



# Commune de Prêles

www.preles.ch  
secretariat@preles.ch



Commune Bourgeoise  
Prêles

## ASSEMBLÉE ORDINAIRE DE LA COMMUNE BOURGEOISE

**Mardi 14 mai 2013 à 20h15**  
Hôtel de l'Ours à Prêles

### Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Comptes 2012
3. Achat et vente de terrain
  - a. Achat des parcelles nos 2380 et 2389 (zone constructible Plan de quartier « Camping la Cote »
    1. Présentation du dossier
    2. Décision de l'Assemblée bourgeoise
  - b. Vente de la partie constructible (zone constructible H3) de la parcelle no 2323 Lieu-dit « Les Epinettes »
    1. Présentation du dossier
    2. Décision de vente de l'Assemblée bourgeoise avec délégation au Conseil bourgoise
4. Informations du Conseil
5. Divers et imprévus



SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT  
ET D'EMBELLEMENT, PRÊLES

### FÊTE DU PRINTEMPS

Samedi 4 mai 2013

Dès 10h00 à la Halle Polyvalente de Prêles

Un programme varié et sympathique vous attend :

- 10h00 : Troc de jouets (le matin seulement)
- 11h30 : Rythme donné par la Fanfare
- 13h30 : Production de l'École d'accordéon de Diesse
- Produits du terroir, marché aux légumes et aux plantes
- Divers stands d'artisanat
- Marché des producteurs
- Grand concours de dessins pour petits et grands
- Pains, tresses, pâtisseries, crêpes
- Karting pour enfants
- Restauration chaude, desserts...

Nous vous attendons nombreux,  
venez faire la fête avec nous !

Se recommandent :

Société de Développement et d'Embelleissement de Prêles, Ski-Club Nods-Chasseral, Fémina-Sport, Société de Couture, Classe de 9<sup>ème</sup>

### DECHETTERIE COMMUNALE

#### Récupération des déchets triés

(verre, aluminium, fer blanc, piles, carton, PET, huiles usagées, capsules Nespresso)  
Par souci de gain de place, nous vous rappelons qu'il est indispensable de

#### plier vos cartons.

Nous tenons également à vous signaler que l'élimination de l'aluminium nous occasionne une légère rétribution financière, raison pour laquelle ce type de déchet est évidemment le bienvenu.

#### Accès aux bennes

**Accès aux bennes**  
**Ouverture les samedis et lundis**  
**de 10h00 à 11h00**

Merci d'avance de votre collaboration

### HORAIRE 2013 - GUICHET & TÉLÉPHONE

#### Guichet

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	11h00 - 13h00	16h00 - 18h00
Mardi	fermé	fermé
Mercredi	09h00 - 11h00	13h30 - 15h30
Jeudi	07h30 - 11h30	fermé
Vendredi	fermé	fermé

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous.

#### Téléphone (032 315 16 40)

Jours	Matin	Après-midi
Lundi au jeudi	09h30 - 11h30	13h30 - 15h30
Vendredi	fermé	fermé

Attention: si vous avez besoin de renseignements *pointus*, venez de préférence:

- Lundi toute la journée et jeudi matin pour les taxes et factures.
- Lundi matin et mercredi toute la journée pour le contrôle des habitants et étrangers.

### BIBLIOBUS

Stationnement à Prêles en 2013  
à l'Est du bâtiment administratif  
de 13h30 à 14h30

Samedi 20 avril, 4 mai, 18 mai, 1 juin, 15 juin, 29 juin, 17 août, 31 août, 14 septembre, 28 septembre, 12 octobre, 26 octobre, 9 novembre, 23 novembre, 7 décembre, 21 décembre.

### Avis de construction

Requérants : Ralph Schweingruber & Christine Wüthrich, Milieu du Village 1, 2515 Prêles

Auteur du projet : John Schwab SA, Milieu du Village 4, 2515 Prêles

Lieu : Parcelle no 2721 de la commune de Prêles, Beau-site 2

Zone : H1

Projet : Construction d'une maison familiale destinée à l'habitation principale

Genre de construction : Façades: crépis blanc cassé. Toit: 2 pans / 26° / Tuiles gris-noir

Dimensions : Selon plans déposés

Dérogations : A l'art. 30 Lit. 3 du RCC Dépassement

des 1.20 m. A l'art. 38 du RCC Nombre d'étages habitables 2

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement et peuvent être consultés à l'administration municipale, durant les heures d'ouvertures, jusqu'au 12 mai 2013.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 12 avril 2013 au 12 mai 2013. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à l'administration municipale de Prêles, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 12 avril 2013  
L'administration municipale

### PROCHAINE RENCONTRE "FIL D'ARGENT"

Groupe des Aînés de Prêles  
le jeudi 25 avril 2013

rendez-vous à 15h00 à l'hôtel de l'Ours

Lors de cette rencontre de l'année, nous fêterons nos jubilaires de 80 ans, 85 ans, 90 ans et plus. A cette occasion, nous aimerions partager avec vous un moment d'amitié et de convivialité au sein du groupe des Aînés.

Pour cette rencontre, **que vous soyez jubilaire ou non, vous devez vous inscrire jusqu'au samedi 20 avril 2013** auprès de l'administration municipale au 032 315 16 40 (n'hésitez pas à préciser si vous avez besoin d'un transport) ou à l'aide du bulletin d'inscription ci-dessous. Vous pouvez aussi vous inscrire auprès de Mme F. Giaucque au 032 315 23 79.

Au plaisir de vous revoir nombreux.

Pour l'équipe de Fil d'Argent  
F. Giaucque

### Cérémonie des jubilaires du 25 avril 2013 à l'Hôtel de l'Ours de Prêles

*(Inscription obligatoire pour tous)*

Nom : .....

Nombre de personne : .....

Prénom : .....

Transport :  NON  OUI

No de tél. ....

Talon à retourner à l'administration municipale, La Chaîne 2, 2515 Prêles  
jusqu'au samedi 20 avril 2013

### REMERCIEMENTS AUX DAMES DE LA COUTURE

Comme chaque année, les dames de la couture ont nettoyé et fleuri le cimetière de Prêles. Le Conseil municipal tient à les remercier chaleureusement de leur travail.

L'administration municipale



# Commune de Prêles

www.preles.ch  
secretariat@preles.ch



**Commune municipale  
de Prêles**  
La Chaîne 2  
2515 Prêles

Suite à une réorganisation de nos services internes, nous mettons au concours le poste de

## Concierge de la crèche communale

(taux d'occupation : 5-6 heures par semaine)

Entrée en fonction : 1<sup>er</sup> mai 2013 ou date à convenir

Le cahier des charges et le descriptif détaillé du poste peuvent être consultés sur notre site internet [www.preles.ch](http://www.preles.ch)

Intéressé(e) ? Alors n'hésitez pas à envoyer votre offre, avec curriculum vitae, copies de certificats, références et prétentions de salaire, avec la mention « postulation », au Conseil municipal de Prêles, **jusqu'au 30 avril 2012**

Ce poste s'adresse indifféremment  
aux femmes et aux hommes



**Commune municipale  
de Prêles**  
La Chaîne 2  
2515 Prêles

Nous recherchons notre future

## responsable de la crèche communale « La Luciole »

(taux d'occupation : 60-80%)

Entrée en fonction : 1<sup>er</sup> mai 2013 ou date à convenir

Les candidates doivent disposer d'une formation d'assistante socioéducative ou d'assistante socioéducative avec certificat fédéral de capacité (orientation accompagnement des enfants) ou d'une formation équivalente, doublée d'une expérience professionnelle de quelques années dans le domaine de la prise en charge d'enfants.

Nous recherchons une personne dynamique, douée d'entregent et de leadership, à l'aise avec les outils informatiques usuels.

Le cahier des charges et le descriptif détaillé du poste peuvent être consultés sur notre site internet [www.preles.ch](http://www.preles.ch)

### EXTRAITS DU PV DE L'AM

Il est 20h00 lorsque le Président de l'assemblée municipale (AM) déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Il constate que la présente AM a été convoquée conformément au ROA, soit par publication dans la feuille officielle du district de La Neuveville no 7 du 22.02.2013. Le droit de vote est contesté aux personnes suivantes: M. D. Hanser, administrateur communal, Mme S. Scalia-Giraud du bureau d'ingénieur Matthey, ainsi que Mme Christelle Huret Amaté, étant de nationalité française. Les personnes mentionnées ci-dessus ne sont par conséquent pas autorisées à voter. MM. D. Prongué et J.-F. Jobin sont proposés comme scrutateurs et l'assemblée confirme leur nomination. Le

Président demande si l'assemblée conteste l'ordre du jour tel que publié. Ce n'est pas le cas. L'ordre du jour est donc accepté à l'unanimité et le Président déclare l'AM légalement constituée.

### 1. COMMISSION DU CHAUFFAGE À DISTANCE

#### a. Présentation de la pré-étude

Mme N. Hofer prend la parole pour présenter le travail de la commission du chauffage à distance (CCAD). MM. E. Queloz du Parc Régional Chasseral et Ph. Fehlbaum de Lignières, ainsi que MM. R. Miorini, S. Rossel, S. Glaz et Mme N. Hofer ont été mandatés pour mener à bien cette pré-étude de faisabilité d'un chauffage à distance (CAD) pour le village de Prêles. Cette pré-étude a été menée à terme et les résultats ont été déposés à la Commune. Mme N. Hofer remercie Mme S. Scalia-Giraud pour son professionnalisme et informe que la CCAD a été dissoute. Pour la suite de ce projet de CAD, il faut attendre que le projet de bâtiment scolaire se concrétise, car la pré-étude a démontré que le futur bâtiment scolaire serait le meilleur emplacement pour y implanter le CAD. Le CAD envisagé pour Prêles ne correspond pas du tout à celui qui a été construit à Lignières; il serait beaucoup plus petit. Elle informe encore que la réserve de bois pour la production d'énergie dans le Jura bernois est estimée suffisante sur le Sud du Chasseral pour exploiter quatre CAD comme celui de Lignières. Comme Berne et Zürich achètent de plus en plus de bois dans le Jura bernois, il ne faudrait donc pas trop tarder, si on veut en profiter. Elle passe la parole à Mme S. Scalia-Giraud pour la présentation de la pré-étude.

Mme S. Scalia-Giraud remercie tous les membres de la CCAD qui ont fait un excellent travail. Ils ont commencé par envoyer un questionnaire à tous les propriétaires de Prêles afin de sonder leur intérêt à un éventuel raccordement à un CAD. Suite à cela, ils ont mené une réflexion afin de déterminer le meilleur endroit pour l'implantation du futur CAD. Ils ont ensuite évalué le coût de l'investissement de ce projet. Ils ont encore déterminé le prix de la chaleur.

C'est donc 300 questionnaires qui ont été envoyés sans limite géographique. Il y a eu moins de 30% de réponses, ce qui a surpris la CCAD qui a décidé de relancer la population. Suite à cette relance, le taux est remonté à 45% de participation. Ce n'est malheureusement pas très représentatif. De ce 45% de formulaires retournés, il en est ressorti qu'il y avait 38.6 % d'intéressés à un raccordement, 39.3 % de propriétaires pas intéressés et 22.1% de pourquois pas. Cette première étape de l'enquête a permis de dire qu'il ne serait pas possible d'envisager un CAD pour raccorder tout le village. Il faudrait déterminer des secteurs. Deux secteurs semblaient dignes d'intérêt, soit le secteur 1 "Vieux village - Sur Montet - Derrière Montet" et le secteur 2 "Rte de La Neuveville - Camping - Vue des Alpes". Il a été décidé de recontacter tous les propriétaires du premier secteur, ce qui a donné un taux de réponse de 82%, partagé en 45 % de non, 27 % de oui et 10 % de pourquoi pas. En chiffre cela représenterait une consommation de chaleur de 910'000 kWh/an (414 kWh), soit 135'000 l/an de mazout substitué 414 kWh.

Tous les sites possibles d'implantation ont été étudiés et il en est ressorti que le futur bâtiment scolaire serait le plus approprié. Pour le CAD, il faudrait prévoir un local de 14 m par 12 m.

Le coût total des investissements se monterait à 2.5 millions de francs, soit CHF. 700'000 pour les installations techniques en chaufferie, CHF. 1'000'000 pour le réseau, CHF. 450'000 pour les sous-stations, CHF. 350'000 d'honoraires et CHF. 95'500 de frais de fonctionnement annuels (location

des locaux, 25% pour les personnes en charge de l'installation, achat de 1'100 m3 de plaquettes forestières à CHF. 35/m3).

Le calcul du prix de l'énergie a été le plus conservateur possible et est malheureusement supérieur aux énergies fossiles:

#### Énergies fossiles, coût de l'énergie

Villa 3'500 l de mazout par année: 20.1 cts/kWh  
Locatif 10'000 l de mazout par année: 17.7 cts/kWh

#### Énergies bois, coût de l'énergie CAD Prêles

Que le secteur 1: 29 cts/kWh

Noyau de faisabilité: 24.5 cts/kWh

En ne prenant que le centre du village, le prix est un peu meilleur. En augmentant de six raccordements seulement, il y aurait déjà une baisse du prix possible. En y ajoutant encore des subventions et en demandant une participation aux raccordements, cela permettrait encore de baisser le prix.

La faisabilité technique a été démontrée, mais le calcul financier est pessimiste. Il faut améliorer cet aspect financier pour que le prix de l'énergie soit comparable aux énergies fossiles. Il faudrait pouvoir arriver à 17 ct par kWh pour être attractif.

Le rapport de cette pré-étude est déposé à l'administration et peut-être consulté par tous les citoyens qui seraient intéressés.

### 2. APPROBATION D'UN CRÉDIT D'ENGAGEMENT DE CHF. 74'000 POUR LE DÉPLACEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION DU BÂTIMENT DE LA BOURGEOISIE

#### a. Présentation du dossier

M. M. Jäggi prend la parole pour présenter ce dossier. Depuis longtemps, la Commune bourgeoise projette la construction de son bâtiment administratif sur le territoire communal.

Dans ce sens, elle a déposé une demande de permis de bâtir en bonne et due forme, le 4 avril 2012, portant sur la construction d'un immeuble sur la parcelle 2329, située en zone à bâtir répertoriée « Village ancien », du plan de zones approuvé en juin 1989.

Comme de juste, l'Administration communale a requis tous les rapports et autres autorisations cantonales nécessaires, et notamment auprès du Service des monuments historiques, qui estime que le projet constitue une altération modérée de l'environnement des monuments historiques inscrits dans le périmètre qu'il transforme. Pour le surplus, tous les autres services cantonaux consultés par l'autorité d'octroi ont préavisé favorablement l'autorisation de construire.

Le projet a cependant généré quelques oppositions, relatives notamment à l'abattage de huit marronniers d'Inde. Cet aspect a fait l'objet d'un plan de compensation sur la parcelle 2317. Le Service de la promotion de la nature se satisfait des mesures de compensation proposées par la requérante, note au passage que l'allée des huit marronniers, en dépit de sa valeur du point de vue esthétique ou biologique, ne figure pas au plan de zones de protection de la Commune de Prêles et conclut également à l'octroi du permis de construire.

Pro natura, consulté par la Commune bourgeoise en marge de la procédure, préavisé également favorablement le projet de compensation écologique et se rallie à la position du Service de la promotion de la nature. Dès lors, plus rien ne s'oppose à la délivrance du permis de construire, et la Commune municipale rend une décision en ce sens en date du 13 juillet 2012.



# Commune de Prêles

www.preles.ch  
secretariat@preles.ch

à la délivrance du permis de construire, et la Commune municipale rend une décision en ce sens en date du 13 juillet 2012.

Certes, les impondérables liés à la disposition malencontreuse des conduites d'eau potable et d'eaux usées, qui traversent la parcelle de part en part, interdisant toute construction en l'état, étaient connus. Il n'est cependant pas légalement possible de lier la délivrance d'un permis de construire au déplacement de conduites gênantes, ces contingences faisant l'objet d'un tout autre dossier.

La conduite d'eau potable existante date de 1902. Elle ravitaillait à l'origine le village depuis l'ancien réservoir communal et l'alimente actuellement depuis le nouveau réservoir via la conduite de liaison STAP Village – réservoir La Taille. Il fallait ici, de toute manière, que la Commune municipale envisage sa réhabilitation à court terme. S'agissant des eaux usées, la conduite est un peu moins ancienne, puisqu'elle ne date que de 1982. Elle évacue les eaux usées de la halle polyvalente en direction de la STEP.

Trois éléments entrent en ligne de compte pour définir le nouveau tracé: la position du bâtiment, les places de stationnement et les modifications de la topographie que le projet engendrera. La Commune municipale a mandaté le bureau d'ingénieur A. Rufer, à Prêles, pour étudier le déplacement de ces conduites d'un point de vue technique et pécuniaire. Le devis pour les travaux de déplacement des conduites communales se monte au total à CHF. 74'000 (CHF. 45'600 pour l'eau potable, CHF. 28'400 pour les eaux usées). Pour en assurer le financement, la Commune municipale a invité sa consœur bourgeoise à une séance de travail destinée à discuter du partage des frais. Il est à noter qu'il n'existe aucune base juridique pour contraindre, de quelque manière que ce soit, la Commune bourgeoise à participer matériellement à la réalisation de ces travaux. A l'issue de cette séance, la Commune bourgeoise s'est déclarée, à bien plaisir, d'accord de participer financièrement à la réalisation de ces travaux jusqu'à concurrence d'un montant de CHF. 5'680.

Le Conseil municipal (CM) salue l'ouverture d'esprit de la Commune bourgeoise et la remercie d'avoir bien voulu entrer en matière.

L'Exécutif recommande donc à l'Assemblée municipale (AM) l'approbation d'un crédit d'engagement de CHF. 74'000 pour le déplacement des conduites d'eau potable et des eaux usées dans le cadre de la construction du bâtiment administratif de la Bourgeoisie.

*b. Approbation d'un crédit d'engagement de CHF. 74'000 pour le déplacement des conduites d'eau potable et d'eaux usées dans le cadre de la construction du bâtiment de la Bourgeoisie*

Le Président met en votation l'approbation du crédit d'engagement de CHF. 74'000 pour le déplacement des conduites d'eau potable et d'eaux usées dans le cadre de la construction du bâtiment de la Bourgeoisie. Il est accepté à 27 voix contre 3.

### 3. APPROBATION D'UN CRÉDIT D'ENGAGEMENT DE FR. 130'000 POUR LA RÉFECTION DES ROUTES COMMUNALES

*a. Présentation du dossier*

M. P. Gurtner prend la parole pour la présentation du dossier. C'est la dernière fois qu'un crédit est demandé à l'AM pour l'assainissement des routes, car il s'agit cette année des deux derniers tronçons de routes communales à refaire.

Depuis environ sept ans, la Commune municipale a pu assainir les routes communales au vu de sa bonne situation financière. Un plan des routes avait été établi avec les priorités d'assainissement:

- La Vue des Alpes 212 m' 2005 et 2007
- Les Mouchettes 55 m' 2008
- Ch. des Saigneules 160 m' 1008
- Le RafoUR 270 m' 2009
- Rue du Chasseral / Mont Sujet 110 m' 2009
- Mont-Sujet / Les Mouchettes (carrefour) 90 m' 2010
- Sur le Souhait / Les Mouchettes (carrefour) 206 m' 2010
- Rue du Chasseral / Beausite Sud (carrefour) 96 m' 2011
- Mont-Sujet / Les Mouchettes 156 m' 2012
- Vue des Alpes via Ouest 95 m' 2012
- Beausite carrefour direction rue du Chasseral Nord 124 m' 2012

ce qui fait un total de 1km et 574 m' pour une somme de CHF. 650'000 (CHF. 410 par m'). Sur ces routes, toute la surface de l'enrobé a été retiré et un nouvel enrobé de 7 cm a été reposé à chaud.

Les deux derniers tronçons à réaliser sont:

- 2ème étape du chemin des Saigneules Ouest 230 m'
- Rue du Chasseral Ouest 90 m'

Pour la rue du Chasseral, il est également prévu un élargissement d'environ 1.00 m' (largeur actuelle 3.0 m') et la pose de pavés.

Pour ces travaux, le CM demande à l'assemblée d'accepter un crédit de CHF. 130'000.

*b. Approbation d'un crédit d'engagement de CHF. 130'000 pour la réfection des routes communales*

Le Président met en votation l'approbation du crédit d'engagement de CHF. 130'000 pour la réfection des routes communales. Il est accepté à 20 voix contre 6.

### 4. RÉFECTION DU CHEMIN CHAMP-FAVRE

*a. Présentation du dossier*

C'est M. M. Acquadro qui présente ce dossier. Le CM a jugé nécessaire de représenter ce projet à l'assemblée, alors que celui-ci avait déjà été avalisé par l'assemblée en 2012, car après le premier appel d'offre, il est ressorti que les prix étaient trop élevés par rapport au crédit accordé. Il a donc décidé de faire une réfection plus "light". De plus, l'éclairage du chemin semble poser problème au sein des citoyens.

La situation actuelle est la suivante: la longueur du projet de d'env. 226 m'. La largeur de la chaussée actuelle varie entre 3.10 m' et 3.90 m'. La vitesse est de 50 km/h et c'est une route de desserte sans prescription, donc avec priorité de droite.

La structure existante est une fondation graveleuse peu portante. Il y a des déformations et des dégradations de surface. Le chemin est également piétonnier et n'est pas éclairé. Il y a la présence d'une conduite souterraine d'alimentation 16KV.

Les conduites souterraines sont en ordre. Une caméra a été passée dans celles-ci. Un petit bout du collecteur situé dans le champ sera refait. La route sera légèrement élargie et passera partout à une largeur minimum de 3.50 m'. Le CM propose également de profiter de ces travaux pour poser un éclairage public.

Les futures parcelles à viabiliser pourront se crocher sans problème. (*suite prochaine FOD*)

La couche d'enrobé bitumineux sera retirée. Les endroits du coffre abimés seront refaits. Ensuite une couche de support et une autre de roulement seront



# Canton de Berne

## RÉFÉRENDUM FACULTATIF EN MATIÈRE FINANCIÈRE

Le vote populaire (référendum) peut être demandé au sujet des présents arrêtés de dépenses adoptés par le Grand Conseil pendant la session de mars 2013 (article 62, alinéa 1, lettre c de la Constitution cantonale).

Les articles 53 à 59 de la loi du 5 mai 1980 sur les droits politiques sont applicables à la collecte et au dépôt des signatures (au moins 10 000 personnes ayant le droit de vote en matière cantonale).

Début du délai référendaire: 17 avril 2013

Expiration du délai référendaire (dépôt des signatures auprès de la commune pour attestation) 18 juillet 2013

Dépôt des signatures attestées à la Chancellerie d'Etat 18 août 2013

1774-2012

Commune d'Ittigen. Worble; subvention cantonale à l'étude et à la réalisation du projet « Protection contre les crues de la Worble à Worblaufen ». Projet isolé; crédit d'engagement pluriannuel

1775-2012

Communes de Wilderswil et de Matten; Lütschine, protection contre les crues, station de pompage de la STEP de Wilderswil au pont Aenderberg; protection contre les crues / projet isolé. Subvention cantonale, crédit d'engagement pluriannuel (crédit d'objet)

0013-2013

Interlaken/Gymnase, années scolaires de préparation professionnelle. Renovation complète et adaptation du complexe scolaire. Crédit d'engagement pluriannuel

Le texte des arrêtés de dépenses est publié sur Internet, à l'adresse [www.be.ch/referendums](http://www.be.ch/referendums). Vous pouvez également vous le procurer à la Chancellerie d'Etat, Postgasse 68, 3000 Berne 8.

## RÉFÉRENDUM FACULTATIF EN MATIÈRE LÉGISLATIVE

Le vote populaire (référendum) peut être demandé au sujet du présent arrêté adopté par le Grand Conseil pendant la session de mars 2013 (article 62, alinéa 1, lettre e de la Constitution cantonale).

Les articles 53 à 59 de la loi du 5 mai 1980 sur les droits politiques sont applicables à la collecte et au dépôt des signatures (au moins 10 000 personnes ayant le droit de vote en matière cantonale).

Début du délai référendaire: 17 avril 2013

Expiration du délai référendaire (dépôt des signatures auprès de la commune pour attestation) 18 juillet 2013

Dépôt des signatures attestées à la Chancellerie d'Etat 18 août 2013

• Arrêté du Grand Conseil sur l'approbation de la modification du concordat instituant des mesures contre la violence lors de manifestations sportives. Le texte de cet arrêté du Grand Conseil est publié sur Internet, à l'adresse [www.be.ch/referendums](http://www.be.ch/referendums). Vous pouvez également vous le procurer à la Chancellerie d'Etat ou auprès de l'administration communale.



# Commune de Nods

Heures d'ouverture: lundi 16 h 00 - 18 h 00 - Me et Je 9 h 30 - 11 h 30

Adm. Communale - Place du Village 5 - 2518 Nods / commune@nods.ch - www.nods.ch

## Horaire de la déchetterie

La déchetterie de Nods est ouverte tous les lundis et samedis des semaines paires, soit les jours mentionnés ci-après:

**AVRIL**  
**Samedi 20**  
**Lundi 22**

**de 9 h 30 à 11 h 30**

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire

ADMINISTRATION COMMUNALE

## Avis de construction

**Requérants** : Steve Amstutz et Ana Cristina Wilson, Chemin des Alouettes 8, 2515 Prêles

**Auteur du projet** : John Schwab SA, Milieu du Village 4, 2515 Prêles

**Projet** : Construction d'une maison familiale destinée à l'habitation principale ; façades crépi blanc cassé ; toit 2 pans, inclinaison 24°, tuiles couleur gris-noir sur RF 2545 du ban de Nods, Impasse des Lutins 27, 2518 Nods

**Zone** : Plan de Quartier « Pierre-Grise Est »

**Dérogation** : Aucune

**Dimensions** : suivant plans et profils

**Protection des eaux** : S 3

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC) Nods, le 12.04.2013

Administration communale

## Avis de construction

**Requérant** : Stéphan Cuérel, Route de Chasseral 123, 2518 Nods

**Auteur du projet** : Stéphan Cuérel, Route de Chasseral 123, 2518 Nods

**Projet** : Construction d'un enclos pour 3 chiens ; parois: barrière en métal ; toit : tôle ondulée de couleur brune sur RF 2263 du ban de Nods, Route de Chasseral 123, 2518 Nods

**Zone** : H2

**Dérogation** : Aucune

**Dimensions** : suivant plans

**Protection des eaux** : S 3

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC) Nods, le 19.04.2013

Administration communale

Suite à la retraite anticipée du titulaire, la commune mixte de Nods recherche pour le **1<sup>er</sup> novembre 2013** ou date à convenir, une personne dynamique en tant que

### Responsable de la voirie de la commune de Nods

**Taux d'occupation** : 100 %

**Profil exigé** :

- CFC des branches du bâtiment, du génie civil, de mécanique, ou formation équivalente ;
- Sens des responsabilités et de l'organisation, expérience de conduite du personnel
- Permis de conduire cat. B et pratique de la conduite d'un tracteur ;
- Disposition à accomplir un service de piquet et un horaire irrégulier ;
- Aisance dans les contacts ;
- Domicile de préférence dans notre commune ou à proximité ;
- Connaissances de base en informatique (word, excel) ;
- Flexibilité indispensable

**Tâches** :

activités multiples et variées d'entretien des routes, des canalisations, des espaces verts, du cimetière, des véhicules et outils...

Service hivernal

(cahier des charges à disposition sur [www.nods.ch](http://www.nods.ch))

**Nous offrons** :

Activité autonome et variée

Place de travail stable et indépendante

Conditions d'emploi modernes selon règlement communal ou à défaut législation sur le personnel de l'Etat de Berne

**Offre** :

Votre dossier de candidature doit être adressé par courrier jusqu'au 30 avril 2013, au plus tard, à l'administration communale, Place du Village 5, 2518 Nods avec la mention *postulation*.

CONSEIL COMMUNAL

## PREAVIS SORTIE DES AINES 2013

La traditionnelle sortie des aînés aura lieu cette année le mardi 10 septembre. Une invitation personnelle sera envoyée en temps utile.

Conseil communal

## DECHETS ENCOMBRANTS

La prochaine récolte des déchets encombrants aura lieu le

**20 avril 2013**

**A la déchetterie communale pendant les heures d'ouverture soit de 9.30 h à 11.30 h**

La taxe perçue est de 50 ct par kg ou selon estimation de notre employé communal. Pour les objets volumineux, vous pouvez vous adresser à M. Paul Stauffer au N° 079 447 24 86.

Nous vous remercions par avance de tenir compte de ce qui précède et restons volontiers à votre disposition pour tout renseignement.

ADMINISTRATION COMMUNALE

Suite à la démission honorable du titulaire pour cause de réorientation professionnelle, la commune mixte de Nods recherche pour le **1<sup>er</sup> août 2013** ou date à convenir, une personne dynamique en tant que

### Conciergerie et aide à la voirie de la commune de Nods

**Taux d'occupation** : 90 % ou à discuter

**Profil exigé** :

- CFC des branches du bâtiment, du génie civil, de mécanique, ou formation équivalente ;
- Sens des responsabilités et de l'organisation
- Permis de conduire cat. B et pratique de la conduite d'un tracteur serait un plus ;
- Disposition à travailler parfois le week-end ou la nuit (certains nettoyages, déneigement) ;
- Aisance dans les contacts ;
- Domicile de préférence dans notre commune ou à proximité ;
- Connaissances de base en informatique (word, excel) ;
- Flexibilité indispensable

**Tâches** :

Vous serez amené à effectuer toutes les tâches de conciergerie sur les bâtiments communaux ainsi qu'à prêter concours au responsable de la voirie dans des activités multiples et variées d'entretien des routes, des canalisations, des espaces verts, du cimetière, des véhicules et outils...

Aide au service hivernal

(cahier des charges à disposition sur [www.nods.ch](http://www.nods.ch))

**Nous offrons** :

Activité autonome et variée

Place de travail stable

Conditions d'emploi modernes selon règlement communal ou à défaut législation sur le personnel de l'Etat de Berne

**Offre** :

Votre dossier de candidature doit être adressé par courrier jusqu'au 3 mai 2013, au plus tard, à l'administration communale, Place du Village 5, 2518 Nods avec la mention « *postulation conciergerie* ».

CONSEIL COMMUNAL

## STATIONNEMENT DU BIBLIOBUS

Le bibliobus s'arrêtera à Nods le samedi 20 avril de 10 h 00 à 11 h 00 sur le parking du restaurant du Cheval Blanc.



# Dans nos paroisses

## Paroisse réformée de La Neuveville

**Dimanche 21 avril**  
 10h, Blanche-église, culte du 4e dimanche de Pâques  
 John Ebbutt, pasteur  
 Lecture : Jean 21, 1-19. Juste une question.  
 Cantiques : 34-15, 35-20, 36-04, 45-08, 44-10  
**Lundi**  
 19h, maison de paroisse, assemblée extraordinaire des membres de l'ancien chœur de paroisse  
**Mercredi**  
 10h recueillement à la Blanche église  
 15h30 Eveil à la foi pour les enfants de 3 à 6 ans à la maison de paroisse. Vive le printemps !  
**Jeudi**  
 Culte dans les homes :  
 9h45 Montagu - 10h30 Mon Repos  
 14h30, maison de paroisse, rencontre des Aînés avec Paul-Emile Andrey : présentation par l'image de la section du Club Alpin de la Neuveville.  
 19h Ecole de la Parole à la maison de paroisse. Bienvenue à toutes les confessions !  
**Vendredi**  
 Reprise du culte de l'enfance à 16h30 à la maison de paroisse  
 La Blanche Eglise est ouverte de 10h à 17h  
 A votre service, pasteur John Ebbutt 078 648 57 23  
 Tél. n° d'urgence : 0848 20 25 20  
 www.paref2520.ch - info@paref2520.ch

## Kirchgemeinde Pilgerweg Bielensee

**Sonntag, 21 April**  
 10.15 Uhr, Kirche Ligerz: Gottesdienst. Mit Roumen Kroumov (Orgel) und Pfrn. Annette Jungen.  
**Amtswochen**  
 15. bis 21. April: Pfrn. Annette Jungen  
 079 348 19 40  
 22. April bis 18. Mai: Pfr. Beat Allemand  
 032 315 11 39

## Paroisse catholique de La Neuveville

**Dimanche 21 avril**  
 10h Messe à l'église paroissiale/Journée mondiale de prières pour les vocations  
**Messe en semaine**  
 Mardi : à Mon Repos - 10h30 tous les mardis matin  
 Jeudi : à l'église paroissiale - 8h30 tous les jeudis matin, sauf le jeudi avant le 1er vendredi du mois.  
 Vendredi à l'église à 8h30 le premier vendredi de chaque mois.  
 Caté 7ème année : 26. 04. 2013 de 16h à 17h  
 Site Internet : www.cathberne.ch/laneuveville

## Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles

**Dimanche 21 avril**  
 Culte à Nods à 10h00, pasteur Laurence Tartar, service de voiture, voir ci-dessous  
**Journée du pain**  
 Samedi 20 avril de 9h00 à 11h30, des catéchumènes vendront du pain confectionné dans le vieux four de la cure. Trois points de vente sont prévus : pour Diesse, devant l'épicerie Mini Marché; Pour Lamboing, devant la boulangerie Bayard; Pour Prêles devant la Landi. L'argent recueilli sera destiné à soutenir des personnes et des familles en difficulté du Plateau.  
 Merci d votre soutien !  
**Service de voiture**  
 Pour vous rendre au culte : 9h35 Funi Prêles ; 9h40 école Prêles ; 9h45 Poste Lamboing et si le culte à lieu à Nods : 9h50 centre du village de Diesse ; Si le culte a lieu à La Neuveville : 9h30 Funi Prêles ; 9h35 école Prêles ; 9h40 Poste Lamboing ; 9h45 centre du village de Diesse  
**Contact**  
 Président : M. Pierre-André Luteschlager  
 032 315 24 40, lauten@hispeed.ch  
 Pasteur : Stéphane Rouèche,  
 032 315 27 37, strouèche@gmail.com

## Paroisse de Nods

**Dimanche 21 avril**  
 Nods: Culte. 10h. (pas d'autres informations reçues)  
 Le 1<sup>er</sup> mercredi du mois, de 9h. à 10h. "Méditation et

prière". Le 3<sup>ème</sup> mercredi du mois, "Rencontre et partage biblique", de 20h à 21h. 15.

**Permanence du pasteur**  
 Mme Laurence Tartar : Lundi, mardi et mercredi de 8h à 12h, salle de paroisse, pour toutes demandes, entretien, préparation mariage, et baptême.  
**Visites à domicile**  
 Sur demande, ou rendez vous, lundi mardi, mercredi après midi. 14h à 17h30.

**Urgences**  
 Toute la semaine, du lundi au samedi. Téléphone : 079 904 16 84.  
**Informations : Pasteur**  
 Mme Laurence Tartar. Téléphone: 032 751 70 82. Natel : 079 904 16 84. E.Mail : laurencetartar@gmail.com

## Eglise adventiste de La Neuveville

**Samedi 20 avril**  
 9h15 : l'église à l'étude  
 10h30 : Culte pasteur : A. Cavin

## Eglise de l'Abri, La Neuveville

**Vendredi**  
 Groupe de jeunes de 19h30 à 22h00 au local des jeunes à l'Abri

**Dimanche 21 avril**  
 10h00 Culte avec le pasteur Didier Suter

- Culte de l'enfance: 3ème à 6ème année scolaire
- Explorateurs: 1ère enfantine à 2ème année scolaire
- Garderie

**Mardi**  
 Forum des hommes de 6h25 à 7h00

**Mercredi**  
 Au café des dames 9h15 à 11h00

**Jeudi**  
 Lectio divina, Ecole de la Parole 19h00 à 21h00  
 Méditation inter-communautaire à la maison de paroisse

www.labri.ch – tél : 032 751 36 65

## Appel d'urgence

Tél. 117 Police, appel d'urgence

Tél. 118 Feu, appel d'urgence

Tél. 144 Ambulances, appel d'urgence

Tél. 145 Intoxications, appels d'urgence

Tél. 147 Aide téléphonique pour les enfants et les jeunes

## Pharmacie

Week-end et jours fériés  
 le 0842 24 24 24 vous renseigne  
 Pendant la semaine: 0844 843 842

## Médecin

Numéro d'urgence si votre médecin traitant n'est pas atteignable : No 0900 900 024 (1.95/min).

## Dentiste

La Neuveville, Cerlier, Anet, Täuffelen, Perles Longeau, Brügg, Nidou, Bienne. Les soins du service dentaire d'urgence sont payables au comptant.  
**0900 903 903** (Numéro payant Fr. 3.- min)

# Agenda

**SERVICE SOCIAL POUR MALADIES RESPIRATOIRES ET DE LONGUE DUREE DU DISTRICT DE LA NEUVEVILLE**  
 Rue Rechberger 5, tél. 032 322 24 29, 2502 Bienne.  
 Du lundi au vendredi de 8 à 16 heures

**SERVICE DE MAINTIEN A DOMICILE DISTRICT DE LA NEUVEVILLE**  
 Soins infirmiers, aide familiale et ménagère. Rte de Neuchâtel 19  
 Tél. 032 751 40 61 Fax 032 751 40 62

**ASSOCIATION DU SERVICE BÉNÉVOLE 7 SUR 7**  
 District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide?  
 Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc.)  
 Visites. Renseignements: **lundi- vendredi de 9h à 10h30. Tél. 032 751 10 77.**

**SECRETARIAT DE LA PAROISSE REFORMEE**  
 Le secrétariat, Grand-Rue 13, est ouvert lundi de 8h30- 11h30 & 14h-17h, au vendredi, jeudi fermé ou sur rdv. Bibliothèque pour les enfants et présence pastorale le mercredi de 15h30 à 17h. Tél. n° d'urgence : 0848 20 25 20  
 Tél. 032 751 10 35 - Courriel: info@paref2520.ch

**SECRETARIAT DE LA PAROISSE CATHOLIQUE**  
 Le secrétariat, rue des Mornets 19 dans l'annexe côté place de parc, est ouvert mardi et jeudi matin de 10 h à 12 h.  
 Adresse postale: case postale 213, 2520 La Neuveville.  
 Tél. 032 751 28 38 (répondeur).  
 Adresse e-mail: laneuveville@cathberne.ch  
 Site internet: www.cathberne.ch/laneuveville

**COURS DE SAUVETEURS (permis de conduire)**  
 Inscriptions: tél 032 751 16 34. Madeleine Landry

**BUREAU D'INFORMATION SOCIALE (BIS)**  
 Tél. 032 945 17 17. Renseignements, informations, rédaction de lettres et demandes diverses.

**ADMINISTRATION DU CIMETIERE DE LA NEUVEVILLE**  
 Pour tous renseignements: Tél. 079 248 26 26 - Fax 032 751 60 48

**SERVICE PAYANT DE BUS DURANT LE WEEK-END**  
 Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h00  
 Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

**BOULANGERIE DE SERVICE : Agazzi - La Neuveville**

**JURA BERNOIS TOURISME,** Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville. Infos et manifestations sous [www.jurabernois.ch](http://www.jurabernois.ch).  
 Tél. 032 751 49 49, Fax: 032 751 28 70, Courriel: laneuveville@jurabernois.ch.

**FONDATION DE L'HÔTEL DE VILLE. MUSÉE, LE LANDERON**  
 Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanche de 14h30 à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois au Landeron. **Tous les samedis et dimanches du 13 avril au 20 mai 2013, de 14h30 à 17h30 exposition Ivan Moscatelli "Là-haut sur la montagne"**

**MUSEE D'ART & D'HISTOIRE DE LA NEUVEVILLE**  
**Du 4 mai au 2 juin 2013 : L'exposition du Prix Design Suisse 2011/2012, après sa tournée mondiale, se termine au Musée d'Art et d'Histoire de La Neuveville. Le vernissage aura lieu le 03 mai 2013 à 18h00.**  
[www.museelaneuveville.ch](http://www.museelaneuveville.ch) – musee.laneuveville@bluewin.ch  
 Renseignement : Office du tourisme tourisme, tel : 032 751 49 49

## CAFE THEATRE DE LA TOUR DE RIVE - LA NEUVEVILLE

Vendredi 19.04.2013 à 20h30  
 Michel Neuville - chansons  
 Dimanche 21.04.2013 à 17h00  
 Michel Neuville – chansons  
 Vendredi 03.05.2013 à 20h30  
 Grodo – one man show  
 Dimanche 05.05.2013 à 17h00  
 Grodo – one man show



**Tél 143**  
 La Main Tendue